

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

Tél 04 50 27 50 77

Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**ARRETE DU MAIRE
ARR 2025_066**

Le Maire du Bouchet-Mont-Charvin,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Considérant qu'à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2025, la France commémore le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et rend hommage à tous les morts pour la France ;

Considérant que pour préserver la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules à proximité de l'église et du Monument aux Morts de la commune ;

ARRETE :

Article 1 : La Route de Serraval sera barrée dans les deux sens de circulation et la circulation de tous types de véhicules sera interdite le mardi 11 novembre 2025, de 11h à 13h ;

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit à proximité du Monument aux Morts ;

Article 3 : La municipalité prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection du public et mettra en place une signalisation appropriée ;

Article 4 : Les véhicules des services publics, de secours et d'urgence ne sont pas concernés par les termes des articles 1 et 2 du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le jeudi 06 novembre 2025,
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu
de sa publication le 06/11/2025
Le Maire
Monsieur Franck PACCARD.

